

FORMATION POSTGRADE EN PSYCHOTHERAPIE D'ORIENTATION SYSTEMIQUE

Cursus de la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe)

Le but de la PSGe est de permettre aux psychologues inscrits à son cursus de formation d'obtenir le titre fédéral postgrade de spécialiste en psychothérapie d'orientation systémique. Le cursus de formation de la PSGe a été reconnu conforme aux exigences de la Loi sur les professions de la Psychologie (LPsy, 935.81) par la Fédération Suisse des Psychologues en sa qualité d'organisation responsable dans le cadre d'une demande d'accréditation fédérale déposée à l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) en mars 2016.

La PSGe s'est constituée comme organisme de formation dans la continuation de Cursus romand de formation postgrade à la psychothérapie d'orientation systémique (PsyOS) de l'Association Suisse de Thérapie Familiale et intervention systémique (ASTHEFIS), qui est accrédité à titre provisoire jusqu'à fin mars 2018. Elle regroupe les instituts de formation suivants : la FARP (Formation des Associations Romandes et tessinoise des Psychologues), le CEFA (Centre d'Étude de la Famille – Association Genève), l'IECF (Institut d'Études du Couple et de la Famille) et l'IF (Institut de la Famille). La Commission d'Organisation (CO-PSGe), composée de représentants de chaque institut, gère le cursus.

1. Structure du cursus

La structure de la formation ainsi que les contenus correspondent aux exigences de la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy).

Le cursus complet comporte un total de 1'338 unités (de 45 minutes) au minimum, réparties comme suit :

- Connaissances et savoir-faire : 528 unités (112 pour le premier module du premier cycle, 208 pour le second module et 208 pour le second cycle)
- Expérience psychothérapeutique personnelle : 50 unités en groupe (25 au second module du premier cycle et 25 au second cycle) et 50 en individuel (à accomplir durant les 5 années du cursus)
- Supervision : 160 unités en groupe (80 au second module du premier cycle et 80 au second cycle) 50 unités en individuel (à accomplir durant les 5 années du cursus)
- Activité thérapeutique individuelle : 500 unités (200 au premier cycle et 300 au second cycle), avec 10 cas supervisés et documentés, terminés ou en cours de traitement. S'y ajoute l'exigence d'une pratique clinique équivalente à 2 ans à 100%, dont 1 an dans un établissement de soins psychosociaux de base et 1 an dans une institution de soins psychothérapeutiques-psychiatriques.

Le tableau suivant résume le volume des différentes activités de formation :

	1^{er} cycle	2^{ème} cycle	Participant	Total	Exigences LPsy
CSF	320	208	-	528	500
ETP	25	25	50	100	300
SV	80	80	50	210	
ATI			500	500	500
<i>Total :</i>	<i>425</i>	<i>313</i>	<i>600</i>	<i>1'338</i>	<i>1'300</i>

2. Contenu du cursus

Le cursus PSGe se compose de deux cycles de formation : un premier cycle de trois ans de « Formation de base » et un deuxième cycle d'« Approfondissement théorique et mise en pratique » de deux ans. La formation est donnée à Genève.

Premier cycle : formation de base

Le premier cycle du cursus se compose d'un premier module "propédeutique" d'un an et d'un second module de "formation à la psychothérapie systémique" de deux ans.

Le premier module « propédeutique » est donné par la FARP. Il dispense un enseignement théorique sur les grands courants systémiques. Une activité psychothérapeutique individuelle n'est pas exigée pour accéder à ce premier module.

Le second module de « formation à la psychothérapie systémique » est donné par le CEFA Genève. Il dispense un enseignement théorique sur la prise en charge systémique des principaux troubles psychiques et des situations spécifiques, sur les techniques d'entretien systémiques ainsi que sur la logique médicale, la sociologie, le droit de la famille et l'éthique professionnelle. Il comprend également des séances de supervision individuelle et en groupe et de l'expérience thérapeutique personnelle individuelle et en groupe. Un travail écrit est demandé au terme du 1^{er} cycle. Une activité thérapeutique est exigée pour accéder au second module du premier cycle.

Second cycle : Approfondissement théorique et mise en pratique

Le second cycle "d'approfondissement théorique et de mise en pratique" de deux années est co-organisé par l'IF et l'IECF. Il est centré sur l'application de la systémique dans les différents setting thérapeutiques : la thérapie familiale, la thérapie de couple, la thérapie individuelle systémique et l'approche systémique en institution. Par ailleurs, l'objectif de ce second cycle est de renforcer les compétences et le style propre du thérapeute en s'appuyant sur les nouvelles approches dans le champ systémique. Il comprend également des séances de supervision individuelle et en groupe et de l'expérience thérapeutique personnelle individuelle et en groupe. Un travail écrit est demandé au terme du 2^{ème} cycle.

3. Conditions d'admission

Pour être admis au cursus, le candidat doit :

- Être en possession d'un diplôme de haute école en psychologie (master ou licence) d'une haute école suisse reconnue ou équivalent
- Avoir suivi un enseignement en psychopathologie correspondant aux exigences FSP.
- S'engager à se conformer aux règles fixées par le code déontologique de la profession.
- Dès la 2^{ème} année, soit l'entrée au module 2 du 1^{er} cycle : avoir une pratique clinique (même débutante) dans un établissement de soins psychosociaux ou une institution de soins psychothérapeutiques-psychiatriques.

L'inscription au cursus peut se faire à plusieurs moments : durant le 1er cycle (en 1ère ou 2ème année) ou, au plus tard, lors de l'inscription au 2ème cycle.

L'admission au 2ème cycle est conditionnée par l'accès à une pratique clinique dans une institution de soins psychothérapeutiques-psychiatriques (qu'elle ait déjà été effectuée, soit en cours ou garantie de débiter durant le 2ème cycle), afin que l'exigence d'une pratique

clinique équivalente à 2 ans à 100% dont 1 année en institution de soins psychothérapeutiques-psychiatriques prévue par les standards de qualité soit accomplie au terme de la formation postgrade.

En cas de demande d'inscription au 2ème module du 1er cycle (2ème année) ou au début du 2ème cycle (4ème année), des équivalences des unités correspondantes dans le cursus seront demandées. Les attestations d'activités de formation déjà effectuées sont à joindre au dossier d'inscription.

4. Procédure d'admission

L'admission se fait sur dossier. Celui-ci est à adresser à psge@farp.ch et comprend les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un CV
- une copie des diplômes universitaires obtenus (Master et annexe au master)
- les certificats de travail
- les attestations des activités de formation déjà effectuées
- une attestation d'un accès garanti par l'employeur à une pratique psychothérapeutique d'orientation systémique.

Le dossier est examiné par la FARP, sur mandat de la Commission d'Organisation de la PSGe, qui vérifie le respect des critères d'admission et formule un avis à la CO-PSGe. Cette dernière prononce l'admission définitive de chaque candidat. Selon la teneur du dossier ou le nombre de places disponibles, la commission peut également notifier une admission sous conditions voire un refus.

Les candidats sont informés par courrier de la suite donnée à leur postulation. Si l'admission est confirmée, les candidats seront contactés individuellement afin d'établir un plan de formation. Ils seront ensuite accompagnés tout au long du cursus, jusqu'à la finalisation de leur dossier et la certification.

5. Coûts du cursus

Les coûts relatifs aux activités de formation dispensées dans le cadre du cursus (enseignement théorique et pratique et évaluation des connaissances) s'élèvent à environ CHF 22'500.-, soit :

- 3'200.- pour le 1^{er} module du 1^{er} cycle (= 1^{ère} année)
- 8'900.- pour le 2^{ème} module du 1^{er} cycle (= 2^{ème} et 3^{ème} années)
- 8'900.- pour le 2^{ème} cycle (= 4^{ème} et 5^{ème} années)

auxquels s'ajoutent CHF 600.- pour l'analyse et le suivi du dossier, ainsi que la taxe pour l'obtention du titre postgrade fédéral (CHF 550.- pour les membres FSP et CHF 1'100.- pour les non-membres).

Les unités de supervision et d'expérience personnelle individuelles sont à la charge du candidat.

Les finances d'inscription pour chaque année sont payables en plusieurs fois.

Un tarif préférentiel est accordé aux psychologues stagiaires ou sans emploi (dans le second cas, uniquement pour la 1^{ère} année).

6. Formateurs

M. Philippe Beytrison : psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP - thérapeute de famille ASTHEFIS

Dr Robert Neuburger : psychiatre – psychanalyste - thérapeute de famille ASTHEFIS – professeur honoraire de psychologie ULB – président du CEFA Genève

M. Benoît Reverdin : psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP - thérapeute de famille ASTHEFIS – chargé d’enseignement à la FPSE UNIGE – directeur OPCCF et IECF

Dr Francis Ritz : psychiatre-psychothérapeute FMH - thérapeute de couple et de famille ASTHEFIS – président de l’Institut de la famille

Dre Loraine Roth : psychiatre-psychothérapeute FMH - thérapeute de couple et de famille ASTHEFIS - présidente de l’Association Genevoise de Thérapies Familiales

M. Salomon Uzan : docteur en psychologie - psychologue spécialiste en psychothérapie FSP et thérapeute de couple et de famille ASTHEFIS - co-fondateur CEFA Genève - membre EFTA

7. Contact

Pour plus de renseignements :

Plateforme Systémique Genevoise (PSGe)
c/o IECF
10 rue de la Madeleine
1024 Genève

Tél : 022 311 82 11

psge@farp.ch

www.farp.ch www.cefageneve.com www.iecf.ch www.institutdelafamillegeneve.org